

Six mois après la création d'un dossier d'inscription en EHPAD, une mise à jour sera automatiquement demandée à la personne ayant la responsabilité du dossier.

Cette fiche pratique vous indique comment gérer les relances automatiques.

1 Se rendre sur le tableau de bord

1. Cliquez sur le menu déroulant **GRAND ÂGE**
2. Cliquez sur **Mes dossiers**



Les dossiers s'affichant avec le sigle  font l'objet d'une « relance automatique », c'est-à-dire, d'une demande de mise à jour des données afin de maintenir les demandes auprès des établissements.

Dossiers en cours											
N°	Statut	Héberg.	Identité	Adresse actuelle	Usager connecté	Dépendance	Type de prise en charge	Modif.	Remplissage	Demandes	
44919213	  	Perm.	 OCTOBRE LU...	14200 - herouville st		2	- Prise en charge ...	21/10/21	adm. méd. aut.	 1/4	

2 Maintenir la demande

1. Cliquez sur le dossier concerné par une relance automatique
2. Cliquez sur **Maintenir et actualiser la demande**

Demande de mise à jour du dossier
Fermer x

Le dossier n'a pas été modifié depuis le 21/10/2021 et l'utilisateur ne s'est pas connecté.

Si ce dossier et les demandes doivent être maintenus, pensez à actualiser les données contenues dans les différents volets.

Sans action de votre part, le dossier et les demandes en attente de réponse seront automatiquement annulés le 20/05/2022.

Maintenir et actualiser le dossier

Fermer le dossier

Me le redemander plus tard